

[Texte]

Mr. MacLellan: Is there a point—and I may through you, Mr. Chairman, address it to the clerk—when we would be reconsidering expert staff to help the committee, in which case this could be considered an interim measure and we would address this question? All I want to do is address the question—and I appreciate the comments of my honourable friend—because I, too, am interested in the best possible assistance for the committee.

I recommend to the committee some of the papers that were done during the last Parliament. They are very good and almost all of them were done with unanimity. There was not any great difference. Everybody worked together and we were able to get some very good papers on oil and nuclear energy and octane enhancers and so on. So, just from my own experience, the experience of working with those gentlemen was quite good, and I would hate to see us just push by this at an opening meeting and not realize, or myself not being aware of, what the ramifications would be.

So I do not mind the chairman having the right at his discretion to retain the services of the Library of Parliament, but I do not want this to be the last we say on this subject. When we get the budget or at a later meeting in the near future before we get into the estimates, if we could look at the question again—and that would give members a chance, if they want, to look at any documents, to contact the clerk, even to have an interview with any party involved—then they can do so at their discretion or whatever the Chair suggests is best.

The Chairman: My answer is that we will, not that we would. That is my position. I would like to restrict myself to this motion when we will I hope vote and accept it.

Mr. Harvey: To the clerk: will there be any charge against the committee's budget in consequence of retaining the assistance of someone from the library research offices?

The Clerk: No.

Mr. Harvey: So there are no budgetary implications. And this, as I read it, would not preclude our hiring expertise later.

The Clerk: No.

Mr. Harvey: So it is free help.

[Traduction]

nous aider dans nos travaux ou que nous nommerons à cette fin.

M. MacLellan: Y a-t-il un moment donné—et par votre intermédiaire, monsieur le président, je pose ma question au greffier—où nous pourrions réexaminer la possibilité d'embaucher des experts pour nous aider dans nos travaux, de sorte que la mesure proposée ne serait que provisoire et que nous pourrions en décider autrement par la suite? Il me paraît important de faire le point sur cette question—et je suis tout à fait d'accord avec mon honorable collègue—car, moi aussi, je tiens à ce que le Comité puisse compter sur les services des personnes les plus compétentes possibles pour l'aider dans ses travaux.

Je recommande aux membres de parcourir certains des documents qui ont été rédigés au cours de la dernière législature. Ce sont d'excellents documents, qui ont presque tous obtenu l'unanimité. Les divergences d'opinion ont été très peu nombreuses. Tous les membres ont travaillé ensemble, et nous avons réussi à produire d'excellents documents, notamment sur le pétrole, l'énergie nucléaire et les antidétonants. Ainsi, et je me fonde ici sur l'expérience que j'en ai eue, la collaboration avec ces messieurs a donné de très bons résultats; je ne voudrais pas que nous prenions une décision hâtive à une séance d'organisation comme celle-ci sans que nous soyons conscients des conséquences qui pourraient en résulter.

Je ne vois donc aucun inconvénient à ce que le président puisse retenir, à sa discrétion, les services de la Bibliothèque du Parlement, mais je ne veux pas que la question soit close pour autant. Quand nous aurons obtenu notre budget ou lors d'une prochaine réunion, avant que nous établissions nos prévisions de dépenses, nous pourrions revenir sur cette question; de cette façon, les membres auraient l'occasion, s'ils le veulent, d'examiner les documents pertinents, de communiquer avec le greffier, voire d'interviewer les partis en cause—ils pourront faire comme bon leur semble ou encore suivre les conseils de la présidence.

Le président: À cela, je réponds, non pas que nous pourrions le faire, mais que nous le ferons. Voilà ma position. Je voudrais que nous nous limitions à cette motion lorsque, en supposant que les choses se déroulent comme je l'espère, nous la mettrons aux voix et l'adopterons.

M. Harvey: Au greffier: Y a-t-il des frais quelconques qui seraient imputés au budget du Comité si celui-ci retient les services de quelqu'un du service de recherche de la bibliothèque?

Le greffier: Non.

M. Harvey: La motion n'aurait donc aucune conséquence budgétaire, et, si je comprends bien, elle ne nous empêcherait pas non plus de retenir les services d'experts par la suite.

Le greffier: Non.

M. Harvey: Il s'agit donc de services gratuits.